



Québec, le 5 décembre 2005

Monsieur Bernard Caron  
Directeur  
Direction-de-l'Ouest-de-la-Montérégie  
180, boulevard d'Anjou, bureau 200  
Châteauguay (Québec) J6K 1C4

MTS	PTT	NTT	ADT	Autre
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Directeur	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Liaisons avec les partenaires et usagers	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Exploitation	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Inventaires et Plan	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Projets	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Centres de service: 7, 72, 73, 74	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Soutien à la gestion	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réf. de document	2005/12/07-a			

fx  
051207 à transmettre  
copie à Julie, à B. McCam,  
Jean G.  
Mirille  
Jaceline

**OBJET :** Objet : Autoroute 35

Monsieur,

En réponse à la lettre du 23 novembre dernier, nous vous transmettons les informations qui peuvent éclairer la situation concernant le projet de parc routier de l'autoroute 35. Nous vous présentons une mise en contexte du projet avec les raisons qui ont guidé la définition des paramètres.

Le projet du parc routier de l'autoroute 35 s'inscrit dans le programme du ministère des Transports de pourvoir les autoroutes québécoises d'un réseau d'aires de service modernes, plus adapté aux besoins des utilisateurs de l'autoroute. Ainsi, le programme coordonné par la Direction des parcs routiers prévoit l'aménagement d'une aire de service à tous les 100 kilomètres en moyenne, ceci dans un objectif d'assurer la sécurité et le bien-être des voyageurs. En outre, le programme prévoit l'aménagement d'aires de service à toutes les entrées autoroutières du Québec, dans ces cas-là avec une vocation plus particulière d'accueil touristique au Québec. À titre d'exemple, les sites de Rigaud et de Rivière-Beaudette qui seront bientôt rénovés pour en faire des aires de service.

La localisation du parc routier de l'autoroute 35 a fait l'objet d'une analyse sur le terrain. Par sa fonction de porte d'accueil et compte tenu que le poste de contrôle de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), auquel nous voulons associer le parc routier pour des raisons entre autres économiques, doit être situé le plus près possible de la frontière et en amont de toutes autres sorties. Or, l'analyse des sites potentiels, en janvier 2005, entre autres avec les représentants de la SAAQ et de votre Direction ont

Québec  
700, boul. René-Lévesque Est  
22<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5H1  
Téléphone : (418) 646-8301  
Télécopieur : (418) 646-8315

7 DEC '05 10:58

permis de choisir le terrain situé à environ quatre kilomètres. La topographie du site et la sécurité d'accès ont été pris en compte. D'ailleurs, il est apparu évident, lors de la visite des lieux, qu'il y avait avantage de réunir les infrastructures du parc routier et de la SAAQ compte tenu que peu de sites étaient favorables.

Concernant le besoin d'espace pour le parc routier, une aire de service exige de 40 000 à 100 000 m<sup>2</sup>. À titre d'exemple, les aires de service qu'on retrouve sur les autoroutes du Québec ont généralement 100 000 m<sup>2</sup> de superficie moyenne.

Vous trouverez ci-joint un schéma préliminaire que monsieur Claude Bélanger de la Direction des parcs routiers avait expédié à monsieur Joseph le 24 janvier 2005. Le schéma était basé sur une superficie de 100 000 m<sup>2</sup>, incluant le champ d'épuration et le puits artésien, des infrastructures qui pourraient être partagées avec le poste de contrôle. L'aménagement du site prévoit également, au pourtour du site, des espaces tampons, ainsi qu'entre l'aire de service et le poste de la SAAQ. Vous dites avoir réservé un terrain de 50 000 m<sup>2</sup> (500 000 pi<sup>2</sup>). De fait, si cette superficie permet l'installation du projet, il s'agira sans doute d'un minimum.

Concernant la forêt existante sur le site, il faut mentionner que l'aménagement du parc routier implique le déboisement d'une partie seulement du site, soit pour une portion d'environ 20 000 m<sup>2</sup>. Le reste peut être aménagé ou laissé à l'état naturel. D'ailleurs, considérant la fonction accueil et repos du parc routier, la qualité du boisé s'avère être un atout pour le bénéfice des visiteurs et pour la population locale.

Une aire de service sur autoroute comprend, au minimum :

- les stationnements pour automobiles, véhicules récréatifs, autocars et véhicules lourds ;
- une aire de pique-nique ;
- un immeuble de service qui inclut le bloc sanitaire, un service alimentaire et un bureau d'information touristique.

Outre ces services de base, d'autres fonctions peuvent être ajoutées si la demande est faite par le milieu - centre d'interprétation sur l'environnement par exemple. D'ailleurs, des comités d'intervenants locaux sont toujours consultés lors de la préparation du programme d'une aire de service.

Monsieur Bernard Caron

- 3 -

2005-12-05

Pour le calendrier de réalisation, on peut considérer que le parc routier fera partie des derniers projets à être réalisés dans le cadre du programme, soit dans 5 ans. Évidemment, l'échéancier devra être coordonné avec les travaux de l'autoroute et l'installation du poste de contrôle de la SAAQ.

Souhaitant le tout conforme à vos besoins, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,



Michel Riendeau

p.j.

Parc routier attenant à un  
poste de contrôle de la SAAQ  
Hypothèse d'aménagement  
proposée par la Direction des  
parcs routiers, MTQ  
21 Janvier 2005

0 50 100 m

